



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 novembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 20 novembre 2014

Publié le 28 novembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 69

ABSTENTION : 0

CONTRE : 5

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. Abderrahim BAKA	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Christine MARTIN	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	Mme Danielle JUBAN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Frédéric COURT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENU
M. Charles ROZOY	M. Roland PONSAA	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU

M. Christophe CHEVRILAU

Membres titulaires absents :

M. Jean ESMONIN

M. François HELIE

Mme Sandrine RICHARD

M. Thierry FALCONNET

Mme Claudine DAL MOLIN

M. Michel ROTGER pouvoir à M. Patrick CHAUPUIS

Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN

M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT

M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI

Mme Hélène ROY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH

Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE

Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN

Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS

M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS

M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX

M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY

Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA

M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Christophe CHEVRILAU.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Modification des statuts du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais**

Par une délibération du 9 octobre 2014, Le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais a adopté la modification des statuts du Syndicat mixte. Cette délibération a été notifiée à Monsieur le Président du Grand Dijon par courrier en date du 27 octobre 2014.

Cette modification résulte de la réduction du périmètre du SCoT du Dijonnais, à la suite de la refonte de la carte intercommunale et des décisions des Communautés de communes de la Vallée de l'Ouche et du Somberronnais, de Forêts Seine et Suzon et de Rives de Saône de ne pas appartenir au Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais.

Non seulement le périmètre du SCoT du Dijonnais est réduit, passant ainsi de 116 à 94 communes mais le Syndicat mixte et le Comité syndical voient leur composition modifier. Ils ne regroupent désormais plus que 6 EPCI (au lieu de 8) et ne comptent plus que 39 délégués titulaires (au lieu de 43) et autant de suppléants, ce qui a un impact sur le nombre de délégués du Grand Dijon.

En effet, au vu de ces nouveaux statuts, le Grand Dijon perd 2 délégués titulaires et autant de suppléants passant ainsi de 21 délégués titulaires (et autant de suppléants) à 19 délégués titulaires (et autant de suppléants).

Au regard des dispositions de l'article L. 521-18 du Code Général des collectivités territoriales relatif à la modification des statuts des établissements publics de coopération intercommunale, les organes délibérants des collectivités membres doivent se prononcer sur cette proposition de modification de statuts dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération.

Il convient également que le Conseil de Communauté désigne les 38 délégués syndicaux qui siégeront au Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** la modification des statuts du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais portant sur sa composition dans la rédaction proposée dans le projet ci-annexé ;
- **de désigner** en qualité de délégués syndicaux au Comité syndical du SCoT du Dijonnais :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DIJONNAISE	
Alain MILLOT	Georges MAGLICA
Colette POPARD	Badiâa MASLOUHI
Nathalie KOENDERS	Hélène ROY
Pierre PRIBETICH	Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Stéphanie MODDE	Catherine HERVIEU
André GERVAIS	Océane CHARRET-GODARD
Jean-Patrick MASSON	Sladana ZIVKOVIC
Michel JULIEN	Chantal TROUWBORST
Jean-Yves PIAN	Françoise TENENBAUM
Thierry FALCONNET	Claudine DAL MOLIN

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Rémi DETANG	Nicolas BOURNY
José ALMEIDA	Jean-Michel VERPILLOT
Patrick CHAPUIS	Michel ROTGER
Florence LUCISANO	Benoît BORDAT
Jean-François DODET	Philippe BELLEVILLE
Dominique GRIMPRET	Jean-Louis DUMONT
Jean-Claude GIRARD	Lê-Chinh AVENA
Patrick MOREAU	Hervé BRUYERE
Patrick ORSOLA	Jean DUBUET